

Communiqué de presse, 11 Décembre 2012

ALFI PUBLIE UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR LA DOMICILIATION ET L'ADMINISTRATION DES FONDS ISLAMIQVES AU LUXEMBOURG

L'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) a publié aujourd'hui un **guide de bonnes pratiques pour la domiciliation et l'administration des fonds islamiques** afin d'offrir de nouveaux éléments de compréhension concernant les attentes et les exigences de ce segment de marché en pleine croissance.

« 2012 a été une année très active pour la communauté de la finance islamique au Luxembourg avec le lancement de plusieurs nouveaux fonds conformes à la Charia. Le Luxembourg est actuellement le leader en Europe et le numéro 5 mondial en termes de nombre de fonds islamiques, avec 41 fonds comptabilisant 4 milliards d'euros d'actifs sous gestion », a précisé Marc Saluzzi, président de l'ALFI.

Les fonds islamiques sont des véhicules d'investissement conformes aux lois religieuses, appelées Charia. Leur fonctionnement est déterminé par un ensemble d'interdictions strictes concernant les intérêts, la spéculation ou l'investissement dans certains biens tels que les produits à base de porc ou les jeux de hasard. Le guide de bonnes pratiques de l'ALFI fournit des informations détaillées et des conseils concernant le cadre juridique, le processus de domiciliation et d'administration des fonds, les activités de garde d'actifs pour les fonds islamiques au Luxembourg. Ce document donne également des indications concernant la conformité des instruments financiers islamiques aux réglementations UCITS luxembourgeoises. Ceci permet aux prestataires de services déjà actifs dans ce domaine de mieux s'aligner aux demandes du marché et de fournir des conseils aux nouveaux acteurs concernant tous les aspects à considérer.

Marc Saluzzi précise : « La plupart des fournisseurs de services au Luxembourg ont déjà des équipes dédiées à la gestion des fonds Charia. Ce guide de bonnes pratiques contribuera à positionner le Luxembourg en tant que centre de référence pour l'administration des fonds islamiques, qu'ils soient domiciliés ici ou à l'étranger ».

Les fonds d'investissement islamiques sont une évolution naturelle au Luxembourg, compte tenu du savoir-faire du pays en termes de gestion des fonds d'investissement classiques ainsi que son ouverture internationale. Un certain nombre de fonds conformes à la Charia ont adopté la structure des fonds UCITS, vu l'importance donnée à la protection des investisseurs par ces derniers et du fait que ces fonds sont gérés par des politiques d'investissement rigoureuses qui tiennent compte des principes fondateurs de la finance islamique. Les fonds UCITS bénéficient d'un passeport européen de distribution et peuvent ainsi être vendus à des investisseurs dans toute l'Europe. Ces fonds sont notamment largement reconnus en Asie, en Amérique Latine et au Moyen-Orient.

«La création d'un fonds Charia en conformité avec les réglementations UCITS au Luxembourg, ouvre les portes de plus de 70 pays à travers le monde dans lesquels les UCITS luxembourgeois sont actuellement distribués », a précisé Saluzzi.

Il existe également au Luxembourg un certain nombre de structures de *private equity* ou de *real estate* conformes à la Charia auxquels le passeport européen de distribution créé par la directive AIFM offre de nouvelles opportunités. «Les gestionnaires de fonds et investisseurs soucieux de respecter la Charia se tournent de plus en plus vers le Luxembourg », a déclaré Marc Saluzzi. «La réputation de qualité du Luxembourg en matière de réglementation de fonds est de plus en plus reconnue dans le milieu de la finance islamique ».

Le Luxembourg a des liens historiques avec la finance islamique. En 1978, la première institution financière islamique à s'installer en Occident choisit le Grand-Duché. Cinq ans plus tard, la première compagnie d'assurance conforme à la Charia en Europe s'est établie au Luxembourg et, en 2002, le Luxembourg a été la première bourse européenne à lister des *sukuk*.

Le rythme s'est fortement accéléré ces dernières années, signe de l'engagement des autorités et des parties prenantes du secteur financier pour développer ces activités au Luxembourg. En 2008, le gouvernement a mis en place un groupe de travail pour identifier les potentiels obstacles au développement de la finance islamique et les moyens de promouvoir sa croissance. Le groupe a indiqué que le Luxembourg était en mesure d'offrir une gamme de véhicules d'investissement répondant aux besoins spécifiques des investisseurs et des promoteurs soucieux du respect de la Charia, sans recourir à une législation spécifique supplémentaire. En Janvier 2010, l'autorité luxembourgeoise de la fiscalité directe a publié une circulaire sur la finance islamique, clarifiant le traitement fiscal des contrats *murabaha* et des transactions *sukuk*. En Juin 2010, l'administration fiscale indirecte suivait en publiant une circulaire clarifiant le régime des contrats *murabaha* et *ijara*.

Les travaux de l'ALFI dans le secteur des fonds islamiques remontent à 2008 quand l'association a lancé un groupe de travail autour de deux sujets :

- la multiplication rapide du nombre de fonds d'investissement en provenance ou à destination du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ;
- la création de fonds d'investissement islamiques au Luxembourg.

Ce guide de bonnes pratiques résulte notamment de ce groupe de travail. En 2009, l'ALFI a lancé son premier groupe de travail en dehors du Luxembourg à Dubaï. Ce groupe se réunit tous les mois et rassemble expatriés luxembourgeois et acteurs locaux travaillant avec le Luxembourg.

«Le lancement d'un groupe de travail dédié à ce sujet par le Ministère des Finances, en même temps que celui de l'ALFI, était le fondement du développement de la finance islamique au Luxembourg. Avec son cadre réglementaire et fiscal adapté, son expertise dans la distribution mondiale et l'engagement ferme des autorités et du secteur privé pour développer ce secteur, Luxembourg sera sans aucun doute au centre de développements très intéressants dans un avenir proche » conclut Marc Saluzzi.

- f i n -

Pour plus d'informations:

Anna Přihodová

Communications Manager

Tel : +352 22 30 26 - 1

anna.prihodova@alfi.lu

L'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) est l'organe représentatif du secteur des fonds d'investissement au Luxembourg. Créée en 1988, l'association représente plus de 1 300 fonds domiciliés au Luxembourg, des sociétés de gestion et un large éventail de prestataires de services tels que des banques dépositaires, administrateurs de fonds, agents de transfert, distributeurs, cabinets d'avocats, consultants, experts en fiscalité, auditeurs et comptables, sociétés spécialisées en informatique et en communication. Le secteur luxembourgeois constitue le plus important domicile de fonds en Europe et occupe la première position mondiale dans la distribution transfrontalière de fonds. Les véhicules d'investissement domiciliés au Luxembourg sont distribués dans plus de 70 pays, notamment en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

www.alfi.lu

Suivez notre actualité sur Twitter : [@ALFI_funds](https://twitter.com/ALFI_funds) ou dans notre groupe de discussion [LinkedIn](#).